

<p>RESOLUTION N° AGN/49/RES/2</p> <p><u>OBJET :</u></p> <p>IDENTIFICATION DES VICTIMES DE GRANDES CATASTROPHES</p>	<p>CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION :</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE à l'année 1980</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE dans la rubrique : Identification de personnes et de cadavres à la sous-rubrique : Identification des victimes de grandes catastrophes</p>
--	---

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 49ème session à MANILLE, du 13 au 21 novembre 1980,

AYANT ENTENDU le rapport du Président de la Commission sur l'identification des victimes de grandes catastrophes,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier le formulaire pour l'identification des victimes de grandes catastrophes, introduit par une résolution de l'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL en 1968, afin de tenir compte des procédures et techniques utilisées actuellement dans ce domaine,

DECIDE de créer à cette fin un groupe de travail composé d'experts des pays suivants : Belgique, Danemark, Espagne, France, Norvège, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République Fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni,

DEMANDE au Secrétaire Général de convoquer ce groupe de travail dans les meilleurs délais, en y invitant les observateurs désignés par les organismes internationaux intéressés, et en consultant les experts susceptibles de contribuer à ses travaux.

---*---*---*---